

DROIT DES SOCIÉTÉS : QUEL STATUT POUR QUELS AVANTAGES ?

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

½ journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 3 heures 30 - De 9 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Toute personne exerçant dans un service Gestion locative souhaitant mettre à jour ses connaissances
- Prérequis : Pas de prérequis

OBJECTIFS

- Connaître les spécificités de chaque forme juridique pour déterminer laquelle est la plus adaptée à sa pratique professionnelle

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui
 - la projection de documents ou graphiques
 - des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Maître Pascale FAUCON - Avocat au Barreau de Paris spécialisé dans le domaine immobilier

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30 ou 14h

Accueil (5 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Revue des différentes formes sociales (45 min)

Activité commerciale ou civile
Exercée par un ou plusieurs associés

Examen des formes sociales les plus courantes : la SARL/EURL et la SAS/SASU (1h30)

Règles juridiques : avantages et inconvénients
Règles fiscales et sociales : avantages et inconvénients

Tableau de synthèse et cas pratique (1h)

Conclusion de la formation (10 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction

Dernière mise à jour : 19 novembre 2024

Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 13h ou 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 198 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 165€ HT)
- 228 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 190 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.

Dernière mise à jour : 19 novembre 2024